

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SEANCE DU 18 OCTOBRE 2023

Nombre de membres du Comité Syndical du Syndicat	21	Nombre de membres qui se trouvent en fonction	21	Nombre de délégués :	
				- présents :	14
				- représentés :	<u>2</u>
				TOTAL	16

L'an deux mille vingt trois, le 18 octobre à 18 heures 00, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN BRUCHE-MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président.

Membres présents :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG	EUROMETROPOLE DE STRASBOURG	SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT ALSACE-MOSELLE
- M. Eric FRANCHET M. Alexandre GONCALVES - Mme Chantal JEANPERT M. Jean-Luc SCHICKELE M. Pierre THIELEN	- - M. Jean HUMANN - M. Pierre OZENNE M. Thierry SCHAAL -	M. Jean-Louis BATT M. Pierre BURTIN - M. Christian HALTER M. Alain JEROME M. Jean-Bernard PANNEKOECKE M. Denis TURIN

Membres représentés :

M. Laurent ULRICH de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
ayant donné procuration à M. Jean HUMANN.
Mme Michèle ESCHLIMANN du SDEA,
ayant donné procuration à M. Pierre BURTIN.

Excusés :

Mme Marie-Reine FISCHER de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
M. Julien HAEGY de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG,
Mme Catherine GRAEF-ECKERT de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
M. Marc HOFFSESS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG,
Mme Pia IMBS de l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG.

**OBJET : FINANCES ET BUDGET – ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE
ET COMPTABLE M57 AU 1^{er} JANVIER 2024**

N° 23-96

LE COMITE SYNDICAL

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2121-29 ;
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 106 ;
- VU** le décret n°2015-1899 du 30 décembre 2015 portant application du II de l'article 106 de la loi du 7 août 2015 ;
- VU** les instructions budgétaires et comptables M14 et M57 ;
- VU** l'avis favorable de M. Marc REMY, Trésorier Public, émis le 26 septembre 2023 ;
- CONSIDERANT** qu'à partir du 1^{er} janvier 2024, le passage à la nomenclature M57 devient le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales ;
- SUR PROPOSITION** de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Président du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig ;
- ET APRES** en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
adopte**

la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le budget principal du Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig à partir du 1^{er} janvier 2024,

autorise

le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Jean-Luc SCHICKELE

Transmis au représentant de l'Etat le : 19 octobre 2023

Publié le : 19 octobre 2023